

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Avis de vacance d'emplois de direction de la fonction publique hospitalière (emplois fonctionnels)

NOR : AFSN1508069V

Sont vacants ou susceptibles de le devenir en vue d'être pourvus en application du décret n° 2005-922 du 2 août 2005 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement de certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, les emplois de direction ci-après :

Groupe I

I. – Emploi de directeur délégué auprès de la direction générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris.

Groupe II

I. – Emploi de directeur (rice) :

- centres hospitaliers de Charleville-Mézières, Sedan et Fumay (Ardennes) ;
- centre hospitalier d'Angoulême (Charente) ;
- centres hospitaliers de Châteauroux, de Châtillon-sur-Indre, de Buzançais, du Blanc, de l'EHPAD de Mézières-en-Brenne, de l'EHPAD d'Argenton-sur-Creuse et de l'EHPAD de Clion-sur-Indre-et de l'EHPAD de Saint-Gaultier (Indre) ;
- Centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (Nièvre).
- Centre hospitalier interdépartemental de Clermont-de-l'Oise (Oise),

II. – Emplois de directeur (rice) général(e) adjoint(e) :

- centre hospitalier universitaire de Rouen (Seine-Maritime).

III. – Emploi de directeur (rice) de groupe hospitalier à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris :

- Groupe hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis.

Groupe III

I. – Emploi de directeur(rice) :

- centre hospitalier intercommunal des Alpes- du-Sud (Alpes-de-Hautes-Provence),
- centre hospitalier Ardèche-Nord à Annonay et Serrières et centre hospitalier de Tournon-sur-Rhône (Ardèche),
- centres hospitaliers de Tulle et de Cornil (Corrèze),
- centre hospitalier de Guingamp (Côtes-d'Armor),
- centre hospitalier d'Alès-Cévennes (Gard),
- centres hospitaliers de Vienne et Beaurepaire (Isère),
- centres hospitaliers Emile-Roux au Puy-en-Velay, Craponne-sur-Arzon et maison de retraite de Saint-Julien-de-Chapteuil (Haute-Loire),
- centres hospitaliers de Villeneuve-sur-Lot et Penne-d'Agenais (Lot-et-Garonne),
- centre hospitalier spécialisé Val-de-Lys-Artois à Saint-Venant (Pas-de-Calais),
- centres hospitalier de Sens (Yonne),
- centre hospitalier Paul-Guiraud à Villejuif (Val-de-Marne).

II. – Emplois de directeur(rice) général(e) adjoint(e) :

Centre hospitalier universitaire de Brest, centres hospitaliers de Landernau, Lesneven et de Saint-Renan (Finistère).

III. – Sous-directeur (rice) des services centraux à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris :

– directeur (rice) des ressources humaines

Peuvent faire acte de candidature :

1. Les personnels du corps des directeurs d'hôpital appartenant à la hors classe.

2. Les fonctionnaires appartenant à un grade d'avancement dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine dont l'indice brut terminal est au moins égal à celui du corps des personnels de direction, inscrits sur la liste nationale d'aptitude.

3. Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, que pour le I des groupes I, II et III.

Les fonctionnaires mentionnés pour le 1 et 2 doivent justifier de huit ans de services accomplis soit dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois susmentionnés, soit en tant que praticien hospitalier, soit en position de détachement sur un emploi de même niveau.

Les candidats doivent adresser pour chaque emploi, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* (le cachet de La Poste faisant foi) :

- un exemplaire du dossier par la voie hiérarchique,
- deux exemplaires du dossier au Centre national de gestion-unité de gestion des directeurs d'hôpital et des directeurs de soins, immeuble Le Ponant, 21 B, rue Leblanc 75015 Paris,
- la fiche de candidature établie selon le modèle ci-après annexé par messagerie à : cng-unite.dh@sante.gouv.fr.
- pour les candidatures multiples, il est demandé d'établir un classement par ordre préférentiel.

Le dossier de candidature se compose : (1 dossier de candidature par établissement demandé).

Pour les personnels appartenant au corps des directeurs d'hôpital :

- une lettre de motivation,
- une fiche de candidature établie selon le modèle ci-après annexé, par établissement,
- un *curriculum vitae*,
- les trois dernières fiches d'évaluations.

Pour les fonctionnaires n'appartenant pas au corps des directeurs d'hôpital :

- une lettre de motivation,
- une fiche de candidature établie selon le modèle ci-après annexé, par établissement,
- les trois dernières fiches d'évaluation,
- un *curriculum vitae*,
- une copie de la dernière décision indicielle,
- la grille indicielle du corps d'origine faisant apparaître le grade d'avancement,
- l'avis motivé de l'autorité investie du pouvoir de nomination sur leur aptitude à occuper un emploi de directeur d'hôpital.

Pour les personnels n'ayant pas la qualité de fonctionnaire :

- une lettre de motivation pour accéder aux fonctions de directeur d'hôpital ;
- une fiche de candidature établie selon le modèle ci-après annexé, par établissement ;
- un *curriculum vitae*.
- photocopie des diplômes.
- tout document permettant l'appréciation de la situation professionnelle actuelle et de l'expérience acquise.

FICHE DE CANDIDATURE

(deux pages maximum)

Poste demandé :

A. – Informations personnelles

Nom :

Prénom (s) :

Age :

Situation familiale :

Adresse personnelle complète :

Téléphone personnel : Portable :

Courriel :

Diplômes universitaires et professionnels :

Actions de formation continue suivies (au cours des cinq dernières années) :

.....

B. – Situation professionnelle

(pour les personnes n’ayant pas la qualité de fonctionnaire remplir à partir du 2°)

1° Corps ou cadre d’emploi d’origine/grade :

.....

2° Etablissement ou administration d’affectation ou employeur actuel :

3° Poste et fonctions occupés actuellement :

.....

Déroulement de carrière (préciser les postes, les fonctions) :

.....

Autres actions menées (intérim, missions spécifiques, formations données...) :

.....